

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
-----

Séance ordinaire du 16 novembre 2023  
-----

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

**N°2023-301**

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire,

**Objet : Ouvertures  
dominicales des  
commerces de détail  
pour l'année 2024**

Mesdames et Messieurs, Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Dominique TAFFIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX et Florine EKOUE, Adjointes au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Denis NOIROT-DUVAL, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCO, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Muriel MOSNAT, procuration à Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT

Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Nicolas DEBOISHUE

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Guy PREAUX

Madame Mireille ROBERT, procuration à Monsieur Philippe LEFEBVRE

Monsieur José CASTICO-OLIVEIRA, procuration à Monsieur Georges GOURGUES

Monsieur Thierry JULLIEN, procuration à Madame Florine EKOUE

Monsieur Bertrand GRANADO, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Georges GOURGUES

## **2023-301 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2024**

Dossier suivi par la Direction Développement Territorial et Habitat

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**VU** le Code du Travail et notamment son article L.3132-26 ;

**VU** la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

**VU** la demande d'avis envoyée à Cœur d'Essonne Agglomération le 05/10/2023 ;

**VU** l'avis de la Commission cadre de vie et développement territorial du 6 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an ;

**CONSIDERANT** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

**CONSIDERANT** le nombre d'ouvertures dominicales proposé pour l'année 2024 ;

**Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale), 7 voix contre (groupe Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne et groupe Saint-Michel en Commun).**

**DONNE** un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants :

- Dimanche 14 janvier 2024,
- Dimanche 31 mars 2024,
- Dimanche 30 juin 2024,
- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Dimanche 8 septembre 2024,
- Dimanche 8 décembre 2024,
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024,
- Dimanche 29 décembre 2024.

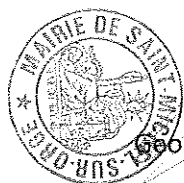
**PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

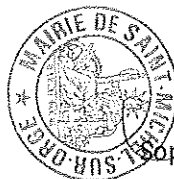
Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 16 novembre 2023

Le Secrétaire



Georges GOURGUES

Le Maire,



Sophie RIGALT

Publication en ligne le :

**24 NOV. 2023**